

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du 16 Février 2018

### Ordre du jour :

- Election du maire et des adjoints
- Délégation au maire
- Délégation aux adjoints
- Indemnités des élus
- Désignation des délégués aux structures intercommunales
- Constitution des commissions communales
- Questions diverses

*L'an deux mil dix-huit, le seize février, le Conseil Municipal de St Michel De Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, à dix neuf, sous la présidence de Monsieur LEBRE Gilles.*

*Date de convocation : 12/02/2018*

*Membres en exercice : 11; Présents : 11; Nombre de votants : 11;*

*Etaient présents : Mme AUFRAND Nathalie, Mme BRUNEL Claudine, Mme DE PALMA Joëlle, Mme Hélène FARHAT, M. Jean-Daniel BALAYN, M. BRUN Gérard, M. BRUN Gilles, M. Rémi CAUSSE, M. LEBRE Gilles, M. Alain LIGER, M. SAUDUBRAY Vincent.*

**Procurations :**

**Secrétaire de séance :** Joëlle DE PALMA

Ouverture de la séance à 19H00

### **1 – ELECTION DU MAIRE**

Vu la déclaration de candidature de M LEBRE Gilles, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

A obtenu : M LEBRE Gilles, 7 voix, M LEBRE Gilles ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

### **2- DELIBERATION PROCEDANT A LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, le conseil décide , à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints.

### **3 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu la déclaration de candidature de M BRUN Gilles et de M LIGER Alain au poste de 1<sup>er</sup> adjoint, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : M BRUN Gilles : 7 voix, et M LIGER Alain : 3 voix

M BRUN Gilles ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint

Vu la déclaration de candidature de M BRUN Gérard au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 09

Majorité absolue : 5

A obtenu : M BRUN Gérard : 8 voix, et M LIGER Alain : 1 voix

M BRUN Gérard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème adjoint

Il est précisé que M LIGER Alain n'étant pas candidat a obtenu 1 voix

Vu la déclaration de candidature de Mme DE PALMA Joëlle au poste de 3ème adjoint, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 08

Majorité absolue : 5

A obtenu : Mme DE PALMA Joëlle : 8 voix,

Mme DE PALMA Joëlle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème adjoint

#### **4 – DELEGATION AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe que le conseil , que le maire peut disposer d'une délégation permanente(pour la durée de son mandat) dans certains domaines.

Le conseil à l'unanimité décide de donner délégation au maire pour :

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs sui se sont grevés ni de conditions ni de charges
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal
- Exercer, au nom de ma commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.2214-1 du Code de l'urbanisme.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions administratives et judiciaires quel que soit le montant
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux pour des dommages matériels à hauteur de 2000.00 €
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 50 000.00 euros
- A fixer par arrêté des tarifs ponctuels ou spéciaux pour toute prestation particulière ou nouvelle consommation proposées dans le cadre des activités du camping municipal. (ne rentrant pas dans le cadre du règlement intérieur en vigueur)

#### **5 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 378 habitants décide, et ce à compter du 17/02/2018 :

Le maire : indemnité maximale : 658.01 euros x 65 % soit 427.71 euros

Le 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 255.46 euros x 65 % soit 255.46 euros

## **6 – DELEGATIONS AUX EPCI :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de désigner les délégués aux différents établissements publics de coopérations intercommunales auxquels la commune adhère :

SYNDICATS	SIEGE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAIGC INFORMATIQUE	ST SAUVEUR	BRUN Gilles	BRUN Gérard
SDE 07	PRIVAS	LEBRE Gilles	BRUN Gérard
SIVOM	ST PERAY	BRUN Gilles LEBRE Gilles	BRUN Gérard
SIVU EYRIEUX CLAIR	LE CHEYLARD	LEBRE Gilles	BRUN Gérard
SM PNR MONTS D'ARDECHE	MONTPEZAT	BALAYN Jean Daniel	LEBRE Gilles
SDEA	PRIVAS	LEBRE Gilles	

## **7- COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur la maire demande au conseil municipal de constituer des commissions. Après en avoir délibéré, la composition des commissions est la suivante :

COMMISSIONS	COMPOSITION	REFERENT
Budget -finances	BALAYN Jean-Daniel SAUDUBRAY Vincent CAUSSE Rémi DE PALMA Joëlle	SAUDUBRAY Vincent
Cadre de vie, environnement, agriculture	BALAYN Jean-Daniel BRUNEL Claudine CAUSSE Rémi AUFRAND Nathalie	BALAYN Jean-Daniel
Travaux, affaires, techniques, voirie, transport	BRUN Gérard BRUN Gilles	BRUN Gérard
Tourisme, camping	DE PALMA Joëlle SAUDUBRAY Vincent BRUN Gilles LIGER Alain FARHAT Hélène	LIGER Alain
Culture, vie associative	LIGER Alain FARHAT Hélène DE PALMA Joëlle BRUNEL Claudine	LIGER Alain
Vie scolaire	CAUSSE Rémi FARHAT Hélène DE PALMA Joëlle	CAUSSE Rémi
CCAS	CAUSSE Rémi DE PALMA Joëlle FARHAT Hélène BRUNEL Claudine	DE PALMA Joëlle
Communication	AUFRAND Nathalie FARHAT Hélène BRUNEL Claudine	FARHAT Hélène
Urbanisme, ordures ménagères, relations avec les entreprises	BRUN Gérard BRUN Gilles SAUDUBRAY Vincent	BRUN Gérard

Appel d'offres :

Titulaires : LEBRE Gilles - BRUN Gérard – BRUN Gilles

Suppléants : DE PALMA Joëlle – FARHAT Hélène – LIGER Alain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.